
Date de Convocation

14/01/2025

Date d’Affichage

17/01/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 12

Votants 15

OBJET :

**Demande de subvention
au titre de la DSIL pour
le projet de
réaménagement du
centre-bourg**

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT,
Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Eric LAUWAGIE, Gilles
RONSE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Dotation
de soutien à l’investissement local a retenu au titre de son
dispositif 2025 les projets ayant trait au développement
écologique et à la qualité du cadre de vie dans le cadre de la
trajectoire ZAN de zéro artificialisation nette (travaux
d’espaces publics renforçant la place de la nature en ville,
lutte contre les ilots de chaleur).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la
commune mène actuellement un projet de réaménagement
du centre-bourg d’Ennevelin, avec une reconfiguration
complète de la place Jean Moulin, qui permettra, via sa dés-
imperméabilisation et sa végétalisation, d’assurer une gestion
intégrée des eaux pluviales et d’amener de la biodiversité en
ville. Par ailleurs, la végétalisation et le travail d’aménagement
de circulations douces sécurisées pour les piétons s’étendra au
niveau du centre-bourg aux rues de la Reine, Calmette Guérin
et Pierre et Marie Curie, luttant ainsi également contre les
effets d’ilots de chaleur aux abords des stationnement et de
l’école.

La maîtrise d’œuvre a estimé le montant des travaux à
1 299 125 € HT à la phase AVP.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à
l’unanimité, l’autorise à déposer ce dossier au titre de la DSIL
2025 demandant une subvention à hauteur de 25,57 % du
coût HT des travaux soit 332 178,75 €. Le plan de
financement suivant est adopté :

Dépenses :		Recettes :	
Coût des travaux HT:	1 299 125,00 €	DETR (30 % du HT, uniquement sur les dépenses éligibles, soit 25,58 % du total des travaux)	332 340,00 €
TVA :	259 825,00 €	Fonds vert (demande déposée) (25% du HT)	324 781,25 €
		DSIL (25,57 % du HT) (demande déposée)	332 178,75 €
		Région – subvention HYDR (demande déposée) 3,85% du HT)	50 000,00 €
		Autofinancement (20 % du HT)	259 825,00 €
		Autofinancement de la TVA	259 825,00 €
Coût du projet TTC :	1 558 950,00 €	Total des recettes	1 558 950,00 €

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 21 janvier 2025
Le Maire,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance
Aurore PENNORS